

## L'avenir féministe, ça se cultive!

### À Info-Femmes, on sème le changement

Ce document est établi dans le cadre de la campagne de financement annuelle organisée par Info-Femmes Inc., du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 20 avril 2022.

#### Politique d'acceptation des dons

Info-Femmes Inc. doit exercer ses activités conformément à tous les règlements de l'Agence du revenu du Canada qui s'appliquent dans le cas d'un organisme de bienfaisance.

Conformément à la réglementation de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec, Info-Femmes Inc. doit remettre des reçus fiscaux pour tous les dons déductibles à la demande de toute personne qui fait un don. Lesdits reçus fiscaux seront établis à travers la plateforme web [SimplyK](#).

Info-Femmes Inc. accepte les dons, les cadeaux, les subventions et les fonds provenant de personnes, de fondations, d'organisations, d'associations, de groupes d'employées et d'employés, et d'autres types de donateurs.

Les types de dons acceptés par Info-Femmes Inc. sont les suivants :

- dons en espèces et par chèque, ponctuels et récurrents;
- dons sous forme de biens ou services provenant d'entreprises;
- dons planifiés, dons de police d'assurance vie;
- dons d'intérêts résiduels et rentes.

Tous les dons doivent être employés au profit de la mission d'Info-Femmes Inc.

#### Politique de reconnaissance des donateurs

Montant du don		Entreprises, Partenaires, Élu.es	Individus
Pour tout don, sur demande	Reçu fiscal	x	x
100 \$ et +	Publication du logo sur le site	x	
200 \$ et +	Publication faisant mention du don et du logo sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn)	x	
500 \$ et +	Mention du don et du logo sur les programmations 2022	x	

